



WALLONIE SANTÉ



PRÊT



QUELS OBJECTIFS ?

Le prêt est un outil financier qui permet aux structures de compléter leur crédit bancaire dans le cadre du financement de leurs investissements en matière d'infrastructure, d'informatique, d'équipement ou de fonds de roulement.

Dans le cas du prêt miroir, le prêt de Wallonie Santé s'aligne sur la proposition de la banque tant au niveau du taux, que de la durée ou de la garantie. Quant au prêt classique, il permet du sur-mesure tant au niveau de la durée que du partage des garanties dans les conditions du marché.



COMMENT ?

En concertation avec le porteur de projet et son banquier, nous convenons du montage global le plus adéquat pour le projet en termes de prêt / prêt miroir.



POUR QUI ?

- > À destination des établissements de soins de santé agréés, publics, associatifs ou privés et des entreprises éligibles du secteur de la Santé et de l'Action sociale ;
 - Hôpitaux (généralistes et psychiatriques)
 - Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, Résidences-Services
 - Structures pour personnes handicapées
 - Services et centres en santé mentale
 - Associations de Santé Intégrée (ASI) / Maisons médicales ou centres pluridisciplinaires
 - Autres infrastructures liées à la santé
- > Ayant leur siège d'exploitation en Wallonie et/ou dont le lieu d'investissement est situé en région wallonne



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En introduisant votre demande auprès de WALLONIE SANTÉ via notre site Internet (www.walloniesante.be) et en fournissant toutes les informations nécessaires à l'analyse de votre dossier par nos Investment Managers.

CARACTÉRISTIQUES

Montant du prêt

- > Sur-mesure (au maximum identique au prêt bancaire/financement privé)

Durée

- > Sur-mesure
- > Ou identique à la durée du crédit bancaire (dans le cas du prêt miroir)

Taux

- > Fonction de la durée et des garanties
- > Ou Identique au taux du crédit bancaire (dans le cas du prêt miroir)

Frais de gestion

- > Oui - alignement sur les frais de gestion de la banque

Garantie demandée

- > Oui
- > En parité de rang avec la banque dans le cas du prêt miroir

Cofinancement

- > Exigé

Conditions d'obtentions

- > Vous démontrez une capacité de remboursement sur base des résultats actuels et/ou de prévisions financières étayées et réalistes pour votre projet
- > Validation du plan de financement par les organes de gestion de Wallonie Santé

Combinaisons/compatibilités

- > Peut être complémentaire à notre prêt subordonné
- > Se combine avec d'autres financements privés et/ou publics

**PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS
EN ACTION SOCIALE ET EN SANTÉ**

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE
+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL
info@walloniesante.be

PAR COURRIER
Wallonie Santé
Avenue M. Destenay, 13
4000 Liège

NOTRE SITE WEB
walloniesante.be